



Conseil de gestion
Séance du 2 février 2010

Délibération

**Avis conforme
capture de phoques gris dans le cadre
du programme de télémétrie**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-5, R. 334-33 et R. 334-34,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 sept 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint du 25 juillet 2008 portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées en date du 10 avril 2008,

Considérant les documents transmis pour l'instruction de la demande,

Considérant les impacts potentiels de la demande sur le milieu marin,

Sur présentation du Président, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, se prononce pour :

Article unique

Emettre un avis favorable à la demande de capture d'au maximum 10 phoques gris dans l'archipel de Molène en juin 2010, à des fins de recherche scientifique dans le cadre d'un projet partenarial de pose de balises GPS/GSM, avec 17 individus équipés sur 2 années (2010 - 2011), pour mieux comprendre la biologie de l'espèce et l'importance de l'Iroise dans son cycle de vie.

Le Président du conseil de gestion

Pierre MAILLE